

“(a.) Que dans l’hiver 1886-87, le dit Thomas McGreevy a proposé et fait un arrangement avec Larkin, Connolly et Cie, en vertu duquel la société s’engageait à payer \$25,000 à Thomas McGreevy, à condition pour celui-ci d’obtenir pour la société la somme de trente-cinq centins par verge pour le dragage de 800,000 verges cubes de terre dans le bassin à flot des améliorations du havre, le dit Thomas McGreevy connaissant que le dragage de même genre, et même plus difficile, avait été fait jusqu’à cette époque pour la somme de vingt-sept centins par verge et même moins, dans le même endroit.

“(b.) Que le dit Thomas McGreevy s’est servi de son influence comme membre du parlement auprès du ministère des Travaux Publics, et en particulier auprès de Henry F. Perley, pour l’induire à faire rapport à la Commission du havre de Québec en faveur du paiement de la dite somme de trente-cinq centins par verge, et qu’avant que les Commissaires du havre fussent consultés, une correspondance a été échangée sur ce sujet entre Henry F. Perley et Larkin, Connolly et Cie, à la suggestion du dit Thomas McGreevy, à sa connaissance et avec sa participation, et de façon à cacher au parlement et au public la nature corrompue du contrat.

“(c.) Que Larkin, Connolly et Cie, ont payé au dit Thomas McGreevy \$20,000, en vertu de cet arrangement, et à sa demande \$5,000 ont été laissées en la possession d’un des membres de la société, pour être utilisée dans les prochaines élections fédérales, dans lesquelles le dit Thomas McGreevy était candidat.

“(d.) Qu’en vertu de l’arrangement ci-dessus et grâce à l’intervention, efforts et à l’influence du dit Thomas McGreevy, et sans qu’aucunes soumissions publiques aient été demandées, un contrat a été passé entre les Commissaires du havre de Québec et la société Larkin, Connolly et Cie, pour tout le dragage nécessaire à l’enlèvement de déblais dans le bassin à flot, au prix de trente-cinq centins par verge cube.”

38. Que durant l’hiver de 1886-87 Thomas McGreevy proposa et fit, avec la société Larkin, Connolly et Cie, un arrangement par lequel la dite société s’engagea à lui payer la somme de \$25,000, à condition qu’il obtint, pour cette société, la somme de 35 centins par verge cube, pour le dragage de 800,000 verges dans l’aire du bassin du port de Québec.

39. Que du dragage du même genre et même plus difficile avait été jusque-là exécuté, à la connaissance du dit Thomas McGreevy, pour une somme de 27 centins la verge cube et même une somme moindre.

40. Que le dit Thomas McGreevy se servit de son influence comme membre de cette Chambre auprès du ministère des Travaux Publics et spécialement de Henry F. Perley, pour lui faire faire à la Commission du havre de Québec un rapport favorable au paiement de cette somme de 35 centins par verge cube.

41. Que la correspondance échangée à ce sujet entre Henry F. Perley et Larkin, Connolly et Cie, sans que les Commissaires du havre eussent été préalablement consultés, a eu lieu à la suggestion du dit Thomas McGreevy et a été conduite de façon à cacher aux yeux du parlement et du public la nature corrompue du contrat au sujet duquel il avait retiré \$27,000.

42. Que Larkin, Connolly et Cie, ont payé en argent au dit Thomas McGreevy la somme de \$20,000 en exécution de l’arrangement plus haut indiqué, et qu’à sa demande même \$5,000 furent laissées pour faire nommer le dit McGreevy député à la Chambre des Communes du Canada, aux élections générales de février 1887, entre les mains de l’un des membres de la société, qui, trouvant cette somme insuffisante ajouta \$2,000 en plus.

43. Que le 23 mai 1887, en exécution de l’arrangement plus haut indiqué, et par les efforts, l’influence et l’intervention du dit Thomas McGreevy, sans qu’aucune soumission publique ait été demandée, un contrat a été passé entre les Commissaires du havre de Québec et les dits Larkin, Connolly et Cie, pour tout le dragage et l’enlèvement de déblais qu’il est nécessaire de faire dans le bassin à flot des travaux du havre de Québec.

Votre comité n’a rencontré aucune difficulté à arriver à la conclusion que ces accusations ont toutes été en substance prouvées par les témoignages ; il est établi qu’en décembre 1886, ou janvier 1887, Thomas McGreevy ayant besoin d’argent pour les élections fédérales qui devaient avoir lieu prochainement, convint avec Murphy représentant la société Larkin et Connolly, que si la société consentait à lui payer \$25,000 pour les élections, il lui ferait avoir un nouveau contrat de dragage de 800,000 verges de déblais dans le bassin à flot des améliorations du havre de Québec, au prix de trente-cinq centins la verge. Cet arrangement fut par la suite communiqué à la société, et à la